

LE DEVOIR

Vol. CIX N° 25

LE DEVOIR, LE MERCREDI 7 FÉVRIER 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

ABUS DE CONFIANCE

Le jury a cru Tony Accurso

Plusieurs causes qui découlent de la commission Charbonneau et des enquêtes de l'UPAC tardent à connaître leur dénouement

AMÉLI PINEDA

Soupçonné d'avoir offert des voyages et de l'argent à l'ancien maire de Mascouche, Tony Accurso est finalement sorti mardi en homme libre du palais de justice de Joliette au terme de son procès.

Près de six ans après son arrestation, Tony Accurso a été acquitté de l'accusation d'abus de confiance qui pesait contre lui dans le dossier de Mascouche.

Après une courte période de délibérations, le jury a jugé que les séjours sur son luxueux bateau et le chèque de 300 000 \$ offerts par M. Accurso à l'ex-maire de Mascouche Richard Marcotte n'avaient pas pour but d'obtenir des contrats de la Ville pour son entreprise.

Son dossier, comme plusieurs autres menés par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) dans la foulée de la commission Charbonneau, a tardé à se mettre en branle et n'a pas abouti aux résultats escomptés.

« Quant à nous, on avait une preuve solide. Malheureusement, la conclusion du jury n'est pas celle qu'on souhaitait », a indiqué M^e Pascal Grimard,

du bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

M. Accurso n'a jamais nié avoir offert de l'argent et des voyages à l'ancien maire Marcotte, entre 2006 et 2008. Lors de son témoignage, il a toutefois expliqué qu'il l'avait fait par amitié et non pour participer à un stratagème.

« Je pense que son témoignage a fait [pencher la balance], a déclaré l'avocat de M. Accurso, M^e Marc Labelle. Selon lui, la rapidité de la décision du jury montre que la preuve de la Couronne était insuffisante.

« Si on fait l'autopsie de cette cause-là un jour, on arrivera à la conclusion qu'il n'aurait jamais dû être accusé, ce n'est pas plus compliqué que ça », a-t-il dit.

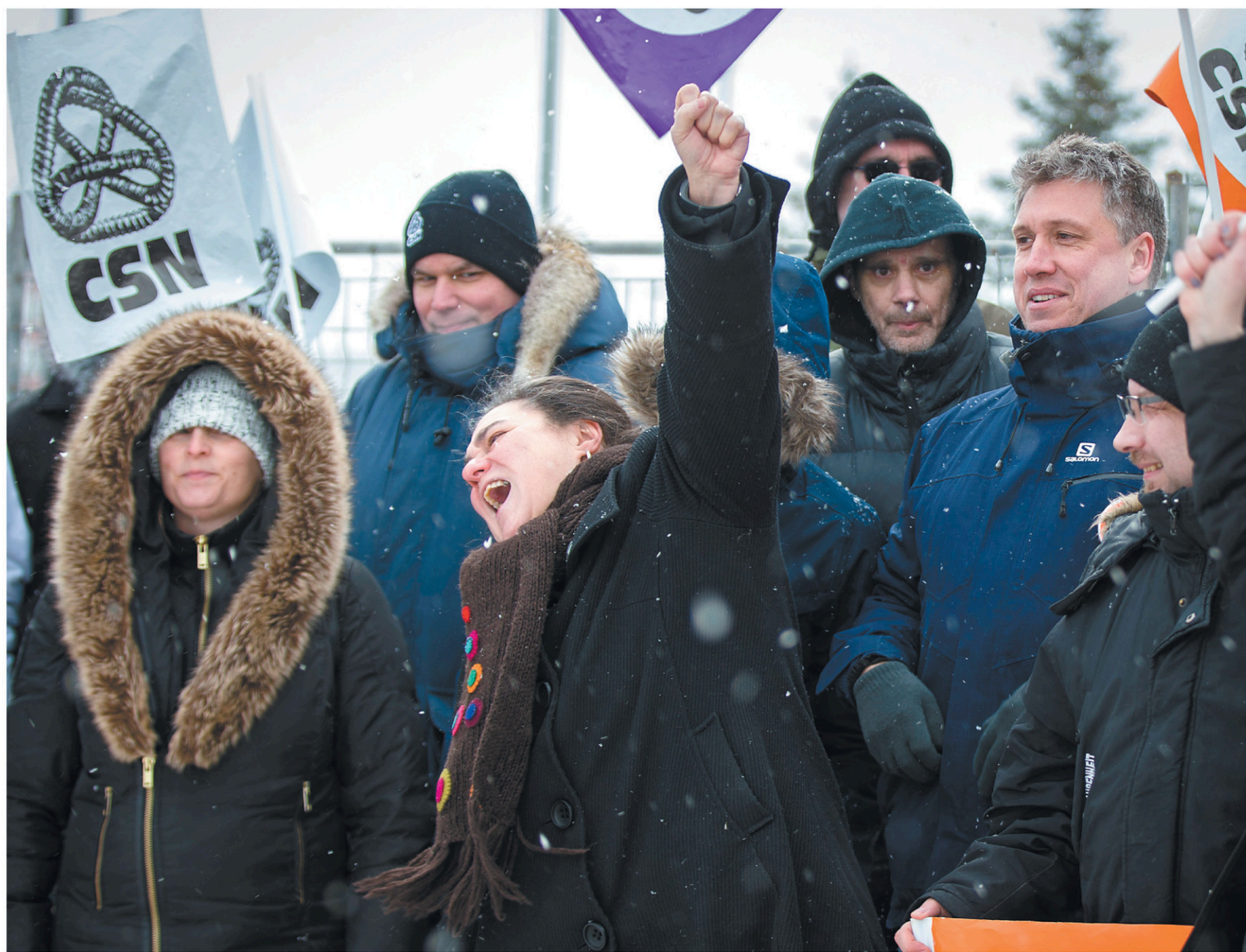
M. Accurso avait été arrêté avec treize autres personnes. Du lot, quatre ont plaidé coupables, cinq ont obtenu un arrêt de procédures à cause de délais déraisonnables, deux ont été libérées à l'enquête préliminaire faute de preuve, une autre a été acquittée et, finalement, l'ancien maire Marcotte est depuis décédé.

Le verdict de M. Accurso était fort attendu, souligne l'avocat criminaliste Walid Hijazi, qui

VOIR PAGE A 8 : ACCURSO

SURCHARGE DE TRAVAIL

Barrette promet de mieux prendre soin des infirmières



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des infirmières ont manifesté mardi, à Montréal, quelques heures avant que leur représentante syndicale rencontre le ministre de la Santé.

ISABELLE PORTER à Québec

D'ordinaire à couteaux tirés avec le principal syndicat d'infirmières au Québec (la Fédération interprofessionnelle de la santé), le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, leur a tendu la main à l'occasion de la rentrée parlementaire.

« Depuis mon arrivée en poste, je suis extrêmement sensible à l'enjeu que soulèvent les infirmières », a déclaré M. Barrette à l'entrée du caucus des députés libéraux mardi. Lors de la période de questions, M. Barrette a en outre souligné que sa propre mère était infirmière. « J'ai été élevé dans une famille de mère monoparentale à 40 ans qui est allée à l'école à 38 ans pour faire un cours d'infirmière auxiliaire, qui a

élevé trois enfants sur les quarts de travail », a-t-il raconté en réplique à l'opposition, qui lui reprochait de ne pas prendre la mesure de la détresse des infirmières.

« Quand il s'agit de prendre la mesure [...] de cette situation-là, je l'ai prise très tôt dans ma vie. Et j'ai beaucoup d'admiration pour ma mère, d'avoir réussi à faire face à tout ça. Elle était sur des quarts de travail, des shifts, comme on dit. Alors, je le comprends, et je les ai mises en place, les choses. Ça ne va pas assez vite, on va accélérer... »

M. Barrette tenait ces propos quelques heures après la publication d'un sondage démontrant que 61 % des Québécois le jugeaient intransigeant et arrogant et que 70 % estimaient que la situation du système de santé s'était dé-

gradée en trois ans.

Les conditions de travail des infirmières font les manchettes depuis le cri du cœur lancé par la jeune Emilie Ricard la semaine dernière. Épuisée, cette jeune employée d'un CHSLD racontait comment elle devait prendre soin seule d'entre 70 et 76 patients durant son quart de travail, tout en étant forcée de faire des heures supplémentaires. Elle interpellait le ministre Barrette en lui demandant comment il pouvait affirmer que la réforme du système de santé était un succès.

VOIR PAGE A 8 : INFIRMIÈRES

Lire aussi : « Mais, hey, c'est un succès » La chronique de Francine Pelletier. Page A 7

AUJOURD'HUI



Actualités › Montréal met un frein au trafic sur le mont Royal. La circulation de transit ne sera plus permise au sommet. Page A 4



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 2
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 5

JEUX OLYMPIQUES

Éviter le côté sombre des réseaux sociaux

Plusieurs athlètes font le choix de se débrancher pour la durée des Olympiques

KARL RETTINO-PARAZELLI

Samsung offrira un cadeau de bienvenue typiquement coréen aux athlètes qui participeront à partir de vendredi aux Jeux de Pyeongchang. Tous les sportifs recevront un téléphone neuf, pour leur permettre « de rester connectés, de capter et de partager certains des moments les plus mémorables de leur vie ». Certains d'entre eux ne le sortiront cependant pas de sa boîte, conscients que les réseaux sociaux peuvent à fois les motiver et leur nuire. C'est le cas de la patineuse

québécoise Marianne St-Gelais, qui a annoncé la semaine dernière sur son compte Instagram qu'elle ne toucherait plus aux réseaux sociaux jusqu'à la fin des Jeux olympiques.

« Même si je ne peux pas vous lire et même si je ne peux pas voir ce que vous me dites, l'amour et le soutien, je le sens à 100 %, a-t-elle pris la peine de souligner à ses 11 000 abonnés.

Il y a quatre ans, aux Jeux de Sochi, des commentaires reçus à la suite d'une performance en deçà des attentes l'ont ébranlée et elle ne veut pas que ça se reproduise.

VOIR PAGE A 8 : JEUX



PATRICK SEMANSKI

Des membres de la délégation canadienne à Pyeongchang prennent un égoportrait en compagnie du président du CIO, Thomas Bach.

ACTUALITÉS

HARCÈLEMENT

Le NPD lance son enquête

Le PCC, lui, tarde à tenir parole

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le Nouveau Parti démocratique confie l'enquête sur son député Erin Weir à une professeure de droit de l'Université d'Ottawa. Mais alors que le Parti conservateur a lui aussi promis sa propre enquête sur l'affaire Dykstra, celle-ci se fait toujours attendre.

Les néodémocrates ont annoncé mardi que la professeure Michelle Flaherty, membre du Tribunal ontarien des droits de la personne, se penchera sur les allégations portées contre le député Weir.

La semaine dernière, le NPD et le Parti conservateur ont annoncé, à 24 heures d'intervalle, la tenue d'une enquête sur le comportement de leurs deux députés accusés dans la foulée du mouvement #MoiAussi.

Erin Weir s'est vu reprocher — par l'entremise de la députée de son propre parti Christine Moore, qui n'a pas elle-même été victime des faits allégués mais qui en a entendu parler — des «comportements harcelants» envers des employées du parti. M. Weir ignore ce qui lui est reproché.

Les conservateurs ont quant à eux promis une enquête sur le processus décisionnel qui a permis au député sortant Rick Dykstra d'être candidat pour le parti en 2015, malgré le fait qu'il faisait l'objet d'une plainte à la police pour agression sexuelle l'année d'avant. Une ancienne employée parlementaire lui reproche de l'avoir forcée à lui faire une fellation. M. Dykstra nie catégoriquement ces allégations.

L'enquête indépendante n'est pas encore officiellement commencée. Le Parti conservateur «travaille sur le cadre et on cherche une compagnie qui a l'expertise dans ce domaine», a affirmé le chef Andrew Scheer mardi, en refusant de commenter les aveux de son ancien chef la fin de semaine dernière.

L'ancien premier ministre Stephen Harper a avoué qu'il avait été mis au courant de ces allégations et avait accepté de garder M. Dykstra dans son équipe parce que la plainte à la police avait été fermée sans faire l'objet d'accusations. «Je vais laisser les conclusions de l'enquête externe déterminer ce qui s'est passé, ce qui a fait défaut, ce que l'on peut faire à l'avenir», s'est contenté de répondre M. Scheer.

Le Parti libéral attend pour sa part le résultat d'une enquête externe sur le comportement de son député Kent Hehr qui a perdu son rôle de ministre après qu'il fut allégué qu'il avait fait des commentaires à connotation sexuelle déplacés et mis la main sur les fesses d'une employée politique. La tâche a été confiée à la firme Rubin Thomlinson, de Toronto.

Le Devoir



ALEKSANDAR KAMASI GETTY IMAGES

Alors que le gouvernement fédéral compte autoriser la culture limitée de marijuana à domicile, le Québec et le Manitoba entendent l'interdire complètement.

PROJET DE LOI

Ottawa reste coi sur l'interdit de culture du pot au Québec

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le gouvernement fédéral estime que la culture à domicile de la marijuana doit être autorisée afin d'éviter la criminalisation inutile des consommateurs réguliers. Mais Ottawa n'entend pas pour autant rappeler à l'ordre le Québec et le Manitoba, qui ont décidé de faire fi de la consigne et de l'interdire complètement.

«En autorisant la culture limitée à domicile, nous visons deux objectifs», a expliqué la ministre de la Santé Ginette Petitpas-Taylor lors d'une séance extraordinaire du Sénat où les quatre ministres fédéraux responsables du dossier du cannabis ont répondu pendant deux heures aux questions des sénateurs.

«D'abord et avant tout, [nous voulons] prévenir la criminalisation inutile des Canadiens autrement respectueux de la loi qui font pousser un petit nombre de plantes pour leur usage personnel de façon responsable, et ensuite, contribuer à mettre fin au marché illégal.»

Faire bande à part

Le projet de loi fédéral C-45 légalisant la marijuana autorise la culture personnelle d'un maximum de quatre plants de cannabis par domicile. Après consultation, il a été décidé de n'imposer aucune limite sur la taille de ces plants. Les provinces sont libres de se doter d'un seuil moindre si elles le désirent.

Mais le Québec, et plus récemment le Manitoba, a choisi d'abaisser ce seuil à zéro et de ne permettre aucune culture personnelle. Cela va-t-il à l'en-

« [Nous voulons] prévenir la criminalisation inutile des Canadiens [...], et ensuite, contribuer à mettre fin au marché illégal »

Ginette Petitpas-Taylor, ministre fédérale de la Santé

contre de l'objectif poursuivi par le gouvernement fédéral?

La ministre Petitpas-Taylor et sa collègue à la Justice, Judy Wilson-Raybould, ont répondu de manière en apparence contradictoire.

M^{me} Wilson-Raybould a rappelé que l'article 7 du projet de loi stipule qu'un de ses objectifs est «de permettre la production licite de cannabis afin de limiter l'exercice d'activités illicites».

«Nous ne voulons pas que des gestes soient posés dans d'autres juridictions qui saperaient l'objectif de la loi», a déclaré la ministre.

Puis, sa collègue Petitpas-Taylor a semblé aller dans la direction opposée en concluant que la fixation du nombre de plants permis relève de «la discrétion» de chaque province. «C'est finalement leur décision.»

Plusieurs professeurs de droit ont indiqué au *Devoir* cet automne qu'un citoyen du

Québec qui contesterait son arrestation pour culture à domicile pourrait probablement contester avec succès la validité de la loi québécoise sur la base qu'elle contrecarre l'esprit de la loi fédérale.

Délai de deux à trois mois

Par ailleurs, la ministre Petitpas-Taylor a indiqué aux sénateurs qu'il faudrait attendre entre deux et trois mois après l'adoption définitive du projet de loi C-45 avant que celui-ci n'entre en vigueur, c'est-à-dire avant que le cannabis ne soit vraiment légal.

«D'un point de vue pratique, les provinces et territoires nous ont dit qu'ils ont besoin de 8 à 12 semaines après la sanction royale pour que les activités démarrent, par exemple le transport légal du produit entre les producteurs et les points de vente, et pour que les gens puissent acheter légalement du cannabis», a indiqué la ministre de la Santé.

Aux journalistes qui lui ont demandé si l'objectif de légaliser la substance d'ici le 1^{er} juillet tenait alors toujours, M^{me} Petitpas-Taylor a soutenu que le jour de juillet n'avait jamais été coulé dans le béton. «Nous pensons toujours que juillet 2018 est réaliste.»

Cela signifierait toutefois que le Sénat devrait au plus tard adopter le projet de loi début mai.

Le sénateur conservateur Larry Smith a déclaré d'entrée de jeu pendant la séance extraordinaire que les conservateurs n'avaient aucune intention d'être «obstructionnistes», comme cela avait été indiqué dans les médias.

Le Devoir

QUÉBEC

Abolition du Commissaire à la santé: le ministre évaluera lui-même ses propres politiques

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Aucun ajout de ressources ne semble prévu pour assumer une des fonctions centrales du Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) à son abolition, soit celle de «donner des avis au ministre sur l'évolution de l'état de santé et de bien-être de la population, notamment par l'analyse rétrospective des impacts des politiques gouvernementales».

Au sein du projet de loi 150 présentement à l'étude, cette mission est confiée au ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) lui-même. Mais «après l'adoption du PL-150, les responsabilités à cet égard pourront se poursuivre à travers les responsabilités déjà existantes du ministère», a indiqué le ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au *Devoir* mardi.

Les directions de la santé publique et de l'évaluation du MSSS assument déjà ces responsabilités, a précisé la responsable des relations de presse Marie-Claude Lacasse.

En commission parlementaire sur l'étude du projet de loi 150 mardi, le p.d.g. de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), Luc Boileau, a affirmé qu'un autre organisme assumerait lui aussi ces fonctions, c'est-à-dire l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

«Ce morceau-là est important et il l'est dans tous les systèmes de santé», a convenu M. Boileau.

«L'INSPQ, c'est sa mission, alors cet article n'a pas besoin d'être rapatrié» à l'INESSS, a-t-il expliqué.

Le président du Réseau FADOQ, Danis Prud'homme, lorsqu'il a présenté un mémoire devant la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 150 en janvier, a déploré que «le plus important des pouvoirs du CSBE sera transféré au ministre directement».

L'INESSS se défend

Luc Boileau a en outre profité de son allocation de mardi pour défendre l'indépendance de son organisme et ses compétences pour assumer les quatre fonctions du CSBE qui doivent lui incomber dans le futur.

Ces fonctions touchent l'évaluation du système de santé, ses résultats en fonction des ressources allouées, sa performance et les changements nécessaires pour en améliorer l'efficacité, entre autres.

«Nous avons tout autant de distance [que le CSBE], nous sommes un organisme autonome», a clamé M. Boileau.

Pour lui, les nouvelles fonctions sont en «totale synergie» avec la mission actuelle de l'INESSS. «C'est un défi réaliste», a-t-il ajouté.

Il a fait valoir qu'il avait obtenu, il y a quelques mois, l'accès aux données cliniques de la RAMQ et du MSSS nécessaires pour remplir ce nouveau mandat.

Mais de quelles ressources disposera-t-il? «Nous ne prévoyons pas un très grand transfert de personnel», a-t-il indiqué. Il anticipe des «transferts de crédits et même d'expertise».

Un document obtenu du MSSS par *Le Devoir* par le biais de la loi sur l'accès à l'information précise que des crédits de 500 000 dollars doivent être transmis à l'INESSS pour couvrir les frais de cinq postes «provenant de la structure du CSBE».

Ce document précise que «l'économie» découlant de l'abolition du Commissaire est donc de 2,2 millions de dollars annuellement.

Une quinzaine de personnes travaillaient au CSBE avant l'annonce de son abolition. Ils ont démissionné un à un, se trouvant des emplois ailleurs.

Pour la députée du Parti québécois Diane Lamarre, «on ne

Le président du Réseau FADOQ

a déploré que «le plus important

des pouvoirs du CSBE sera

transféré au ministre directement»

sent pas une grande motivation de la part du ministre [Gaétan Barrette] pour assurer le transfert de ces fonctions», a-t-elle indiqué en entrevue.

Bureaux vides

Les bureaux du CSBE sont vides depuis la mi-décembre alors que la commissaire par intérim Anne Robitaille est partie après avoir rendu publics ses derniers rapports. Elle a obtenu un poste de directrice générale des politiques et de la performance ministérielle au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La fermeture du CSBE avant l'adoption du projet de loi 150 qui officialise son abolition aurait constitué un «outrage au Parlement», c'est-à-dire, selon les règles de l'Assemblée nationale, quand un ministère ou un organisme public agit comme «si des dispositions contenues dans un projet de loi avaient force de loi».

Pour le MSSS, ce n'est pas le cas. L'enjeu, répond le MSSS, c'est que «les employés ont choisi de se [réaffecter] dans d'autres organisations».

«Les responsabilités administratives du CSBE ont été transférées à la Direction générale de la planification, de l'évaluation et de la qualité du MSSS, et ce, jusqu'à l'adoption du PL-150», ajoute la responsable de relations de presse Marie-Claude Lacasse.

Le Devoir



Isabelle Melançon
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

Le Québec : un leader engagé dans la lutte contre les changements climatiques

Vendredi 16 février 2018 • de midi à 14 h

Hyatt Regency • 1255 rue Jeanne-Mance

Déjeuner-causerie dans le cadre

de la Série Environnement présentée par:



CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL



Avec l'appui de:



INSCRIVEZ-VOUS • CORIM.QC.CA • 514 340-9622

ACTUALITÉS



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

François Blais

SOLIDARITÉ SOCIALE

Québec ouvert à l'idée de mieux soutenir les plus vulnérables

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Le gouvernement libéral ouvre la porte à une révision à la hausse de l'allocation de dépenses personnelles — actuellement 215\$ par mois — des milliers de personnes handicapées hébergées en ressources intermédiaires. « On va essayer de trouver une solution, s'il y en a une, avec la RAMQ », a déclaré le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, mardi.

Les personnes handicapées en situation de pauvreté en ressources intermédiaires et en ressources de type familial n'ont pas touché un sou de la hausse de la prestation de solidarité sociale de 73\$ par mois en vigueur depuis le 1^{er} février dernier. En effet, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) s'est emparée du montant. Pour y arriver, elle a fait passer la « contribution » exigée de la part des résidents recevant des prestations de solidarité sociale de 747\$ à 820\$, ont dénoncé les partis politiques d'opposition à l'occasion de la reprise des travaux à l'Assemblée nationale. La Coalition avenir Québec menait la charge.

« Le gouvernement donne d'une main et reprend de l'autre », avait dénoncé la curatrice privée Nicole David dans un entretien avec *Le Devoir* samedi. Elle croyait que son protégé, Jean-Pierre (nom fictif), qui est atteint d'une forme grave d'autisme qui le laisse muet et qui a un pied bot qui restreint sa mobilité, pourrait dorénavant mettre de côté un montant d'argent afin d'acquitter les frais d'inscription à un camp d'été ou encore procéder à l'achat d'une paire de chaussures orthopédiques. Elle avait tort.

La RAMQ garantit une allocation de dépenses mensuelle de 215\$ à toute personne en situation de pauvreté en ressources intermédiaires. Ainsi, elle garde le reste de la prestation d'aide de dernier recours, c'est-à-dire 820\$ pour les personnes ayant des contraintes sévères, 567\$ pour les personnes ayant des contraintes temporaires ou encore 433\$ pour les personnes sans contraintes à l'emploi.

215\$ par mois, est-ce suffisant? a demandé *Le Devoir*. « Je fais toujours attention de ne pas porter de jugement sur ce qui est suffisant ou pas suffisant pour vivre », a rétorqué M. Blais à la sortie du Salon bleu. « Ces gens-là sont logés et nourris. Ceux qui sont à l'extérieur ont un appartement qui coûte de plus en plus cher. Ils ont de la nourriture à payer », a-t-il ajouté.

Le chef caquiste, François Legault, a quant à lui répondu sans détour. « On parle des gens qui sont les plus vulnérables de notre société. On ne parle pas de montants astronomiques! Faisons preuve d'un peu de compassion, puis essayons de mieux les aider. Puis arrêtons d'utiliser toutes sortes de trucs pour leur couper de l'argent », a-t-il lancé dans un point de presse.

Avec l'appui du Parti québécois et de Québec solidaire, le député de Lévis, François Paradis, a tenté de faire adopter une motion « exige[ant] du gouvernement du Québec de reculer et d'annuler immédiatement ce nouveau choc tarifaire », mais en vain.

François Blais dit néanmoins réfléchir à un mécanisme permettant d'améliorer les conditions de vie des milliers de Québécois « à faible revenu » en ressources intermédiaires en ajustant le barème des contributions « pour tout le monde » — non seulement des prestataires d'aide de dernier recours.

L'auteur du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale dit avoir interpellé le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, à ce sujet. « Il est prêt à ce qu'on regarde ça. Si on le regarde, on va le regarder en toute équité vis-à-vis des autres personnes qui ont des revenus, par exemple de la Régie des rentes du Québec, qui sont assez faibles », a-t-il souligné.

Le Devoir



La chronique de Konrad Yakabuski sera désormais publiée le samedi à l'intérieur du cahier Perspectives.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Des collèges privés répètent les mêmes fautes

Aviron, CDI et Inter-Dec pourraient voir leur permis révoqué

JESSICA NADEAU

La Commission consultative de l'enseignement privé recommande de retirer le permis de certains collèges privés offrant de la formation professionnelle au secondaire, dont les collèges Aviron et CDI, qui ne respectent pas le régime pédagogique.

Les lacunes constatées au collège technique Aviron de Québec ne datent pas d'hier. Mais cette fois-ci, la Commission consultative de l'enseignement privé considère que la situation a assez duré et donne un « avis défavorable » au renouvellement de son permis.

« Dans le contexte où plusieurs éléments structurels de l'organisation pédagogique sont encore en défaut, la Commission estime que le dossier ne répond pas aux exigences de la Loi sur l'enseignement privé. En conséquence, elle ne recommande pas de renouveler le permis de l'établissement », peut-on lire dans le rapport annuel de la Commission, rendu public mardi.

« Cette position prend notamment appui sur le fait que l'établissement a déjà reçu plusieurs avis l'invitant à corriger la situation. Il avait alors été informé des conséquences auxquelles il s'exposait s'il ne répondait pas aux exigences applicables. »

Depuis 2013, la Commission avait constaté des lacunes, notamment sur la qualification de son personnel. L'établissement était alors invité à « respecter le nombre d'heures de formation et de stage prescrit pour chacune des compétences prévues dans le programme ». On rappelle qu'en 2016, le permis avait été renouvelé pour un an seulement, puisque « des difficultés importantes liées au respect du régime pédagogique étaient toujours observées ».

On note également que les examens ne sont pas toujours ceux prévus par le ministère et que les conditions d'admission ne sont pas toujours respectées.

On note également que les examens ne sont pas toujours ceux prévus par le ministère et que les conditions d'admission ne sont pas toujours respectées.

CDI

En se basant sur « la récurrence des manquements constatés », la Commission rend également un avis défavorable au Collège CDI pour ses installations de Montréal, de Laval et de Québec. Cet avis défavorable ne concerne que les programmes de formation professionnelle au secondaire en santé, et non le programme de formation technique de niveau collégial.

On constate des lacunes « quant à la qualification du personnel enseignant » et des problèmes liés aux conditions d'admission, « ce qui crée maintenant des situations délicates pour certains élèves ».

On émet également des doutes sur la qualité de l'enseignement, le nombre d'heures de formation et l'organisation des stages. « Ce doute sur la qualité de la formation offerte est alimenté également par de nombreuses plaintes adressées au ministère et les réserves soulevées par des employeurs importants dans le domaine de la santé », écrivent les commissaires.

Autres

Le Collège Inter-Dec, qui offre des programmes menant au diplôme d'études professionnelles (DEP) en esthétique et en coiffure, reçoit également un avis défavorable au renouvellement de son permis. Ici aussi, on parle de « lacunes récurrentes relativement au nombre d'heures de formation » et de problèmes liés à

l'admission aux programmes. On constate également que l'établissement « délivre systématiquement des diplômes maison aux élèves », contrairement à ce qui est prévu par Québec.

Collège Canada, qui possède un permis pour l'enseignement des langues au niveau collégial, reçoit un avis défavorable pour élargir son offre au secondaire.

Le Collège Herzog passe le test de la Commission, qui donne un avis favorable pour son renouvellement, mais pour un an seulement, « ce qui permettra de suivre l'évolution du dossier et de s'assurer que l'établissement répond de façon satisfaisante à toutes les exigences ». La Commission s'inquiète notamment des « ressources matérielles restreintes » et de la « mise en œuvre des différents programmes ». Des problèmes pour l'obtention de stages avaient notamment été évoqués dans les années précédentes.

Enfin, l'École nationale de cirque est elle aussi sous surveillance alors que la Commission recommande de renouveler son permis pour trois ans. « La Commission s'attend à ce que l'établissement entreprenne des démarches pour remédier à la situation de son personnel qui ne détient pas de qualification légale pour enseigner, écrivent les commissaires. Elle encourage aussi l'équipe en place à trouver des solutions en ce qui concerne l'enseignement du programme d'éducation physique et à la santé. »

Rappelons que la Commission consultative de l'enseignement privé n'a pas de pouvoirs décisionnels: elle ne fait que formuler des recommandations au ministre, qui devra par la suite décider s'il renouvelle ou non les permis.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Au moins trois collèges privés d'enseignement professionnel n'obtiennent pas la note de passage pour ce qui est du respect du régime pédagogique.

TAXATION SCOLAIRE

Le projet de taux unique régional inquiète la FCSQ

Qu'arrivera-t-il si Québec met fin aux compensations? demandent les commissions scolaires

MARCO FORTIER

Le projet de loi visant à réformer la taxe scolaire risque de nuire au financement de l'école publique. La compensation financière exigée du gouvernement — environ 670 millions de dollars — est si importante qu'elle serait menacée en cas de récession, fait valoir la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).

L'organisme qui regroupe la vaste majorité des commissions scolaires s'interroge sur la pertinence d'appliquer le taux de taxation le plus bas dans chaque région du Québec pour réduire le compte de taxe des contribuables. Ce projet forcerait Québec à compenser les commissions scolaires qui perdraient des revenus.

« Ce choix implique une importante compensation du gouvernement (environ 670 M\$) qui risque de nuire à la pérennité du financement de ce modèle. En effet, plus ce montant est élevé, plus il sera difficile de le maintenir en cas de changement des priorités gouvernementales ou de la situation économique (exemple: une récession qui nécessite des efforts d'équilibre budgétaire) », indique le mémoire de la FCSQ transmis au ministère de l'Éducation.

« Malgré l'inscription de cette compensation dans la loi, le système d'éducation scolaire public fait face à un risque réel de coupure qui pourrait fragiliser son financement et nuire ainsi à l'atteinte des objectifs en matière de réussite éducative de tous les élèves », ajoute le document.

2,2 milliards

Les revenus de la taxe scolaire en 2015-2016, ce qui représentait 18,2% du financement du réseau public.

La Fédération des commissions scolaires est d'accord avec le principe du projet de loi 166, qui propose un grand ménage dans la taxation scolaire. Le projet imposerait un taux de taxation unique dans chaque région pour mettre fin à un tour de passe-passe de plus en plus populaire: des contribuables sans enfant payent leur taxe scolaire à la commission scolaire ayant le taux le plus bas.

Par exemple, en Outaouais, au cours des deux dernières années, 18 400 contribuables ont quitté les quatre commissions scolaires francophones pour payer leur compte de taxe à la commission scolaire anglophone, ce qui a entraîné des pertes de revenus qui ont dû être compensées par des hausses des taux de taxe, souligne la FCSQ.

Gestion lourde

Malgré son accord de principe, la Fédération estime que le projet de loi doit être modifié car il crée des « lourdeurs administratives ». « [...] les modalités proposées risquent de rendre la

gestion de la taxe scolaire plus complexe et nuire grandement à l'efficacité de ce secteur d'activité. Selon nous, la lourdeur additionnelle, conjuguée aux problématiques touchant la gouvernance, remet en cause la pérennité du modèle. [...] De plus, un comité de la réforme de la taxe scolaire doit être mis sur pied pour bien évaluer les effets des modifications introduites et poursuivre les travaux. »

Les revenus de taxes scolaires s'élevaient à 2,2 milliards de dollars en 2015-2016, selon la Fédération. Cela représentait 18,2% du financement du réseau public d'éducation préscolaire, primaire et secondaire cette année-là.

Le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, propose qu'une seule commission scolaire soit chargée de percevoir la taxe scolaire uniformisée pour toutes les autres, dans chaque région. À défaut d'entente sur la nomination d'une commission scolaire perceptrice, le projet de loi permet à une région de faire appel aux services du Comité de gestion de la taxe scolaire, qui joue ce rôle dans l'île de Montréal.

La FCSQ recommande une autre possibilité: que chaque commission scolaire puisse continuer de percevoir sa propre taxe, comme à l'heure actuelle. La nomination d'une seule commission scolaire chargée de percevoir la taxe dans chaque région risque de créer des difficultés de gestion du personnel, notamment à cause des conventions collectives de travail, estime la FCSQ.

Le Devoir

« Climat de méfiance » au sein de l'UPAC

Un document interne révèle une ambiance toxique au service des enquêtes

MARIE-MICHÈLE SIOUI
Correspondante parlementaire à Québec

L'Unité permanente anticorruption (UPAC) a levé le voile en janvier sur les « problèmes récurrents en matière d'organisation du travail » au sein de son service de vérification, et voilà qu'elle révèle que son service des enquêtes a été gangrené par de la jalousie, de la rivalité et un « climat général de méfiance ».

Le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, s'est résigné mardi à rendre public l'état de situation du Bureau des enquêtes sur la corruption de l'UPAC que lui réclamaient les partis d'opposition depuis des mois.

Le document a été produit par une employée de la Sûreté du Québec (SQ), Karine Martel, en réponse à des signalements d'employés de l'UPAC qu'elle a rencontrés à l'automne 2016.

« Rôles et responsabilités seraient peu définis », « climat général de méfiance et de surveillance entre collègues de travail » et « recherche de bouc émissaire de la part des gestionnaires, qui dénigrent les employés devant leurs collègues ou lors de réunions » font partie des constats que la spécialiste des ressources humaines a dressés.

Rapport secret

Jusqu'ici, la SQ, l'UPAC et le ministre Coiteux s'opposaient à la divulgation de l'état de situation produit par Karine Martel, sous prétexte qu'il ne constituait pas un document officiel.

Or, il appert désormais que celui-ci a été accompagné d'un rapport en bonne et due forme, selon les informations fournies mardi par le cabinet du ministre Coiteux.

Ce rapport demeurera cependant secret, parce que les rencontres avec les enquêteurs de l'UPAC ont été faites de manière confidentielle.

Le document préparé par Karine Martel est le deuxième à plonger l'UPAC dans l'embarras en raison du climat qui prévaut au sein de ses troupes. En janvier, un rapport portant sur le Service de vérification de l'intégrité des entreprises de l'unité policière a révélé que celui-ci a connu des « problèmes récurrents en matière d'organisation du travail » et un « taux de départs volontaires qui est demeuré élevé depuis les débuts du service ».

En parallèle, les relations de travail au sein de l'UPAC ont aussi alimenté, la semaine dernière, les débats précédant l'ouverture du procès des ex-ministres libéraux Nathalie Normandeau et Marc-Yvan Côté.

Crise de larmes, « source » patronale chez les employés et circulation d'une caricature du grand patron : des employés actuels et passés de l'UPAC ont évoqué une ambiance pourrie au sein de l'unité, qui doit devenir un corps de police indépendant en vertu du projet de loi 107 présenté par le ministre Coiteux.

Le Devoir

BIODIVERSITÉ

Finie la discrimination chez les poissons

Ottawa ne protégera plus seulement les espèces pêchées à des fins récréatives ou commerciales

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Il n'y aura plus de discrimination entre les différentes espèces de poissons et de mammifères marins.

Le gouvernement libéral de Justin Trudeau annule en effet les changements législatifs apportés par les conservateurs en 2012 qui avaient restreint les protections aux seuls poissons pêchés à des fins récréatives, commerciales ou autochtones.

Ottawa en profite pour se donner le pouvoir d'agir plus rapidement lors de crises, comme celle affectant la baleine noire, et s'engage à prendre en compte le savoir traditionnel autochtone lors de ses décisions.

Le projet de loi C-68 déposé mardi à Ottawa restaure les protections de l'habitat pour tous les poissons et les mammifères marins. Les hauts fonctionnaires de Pêches et Océans ont admis, lors d'une séance d'information, que le changement apportera surtout

plus de clarté en éliminant les variations régionales.

Dans la foulée du changement de 2012, ont-ils expliqué, les provinces s'étaient adaptées différemment.

Certaines, comme la Saskatchewan, avaient continué à protéger tous les poissons, tandis que d'autres, comme la Colombie-Britannique, avaient dressé une liste des poissons pêchés à des fins commerciales, récréatives ou autochtones. Si un poisson n'y figurait pas, il n'était plus clair si son habitat nécessitait ou non une protection lors de la réalisation d'un projet. Cette ambiguïté sera levée, clame-t-on.

Le projet de loi libéral ne fait pas que restaurer la Loi sur les pêches dans sa version d'avant 2012. Il accorde au ministre deux nouveaux pouvoirs, soit celui de mettre en place des mesures à court terme pour réagir rapidement à des menaces imprévues pour la conservation du poisson et celui de mettre en place des restrictions de pêche dans certaines zones afin de protéger la biodiversité.

Agir plus rapidement

Ce second pouvoir aurait pu être utilisé pour protéger la baleine noire de l'Atlantique Nord. Les fonctionnaires ont expliqué qu'à l'heure actuelle, si le ministre désirait restreindre le nombre de filets de pêche nuisibles à ces baleines, il devrait modifier chacun des permis de pêche délivrés.

Or, ont-ils plaidé, il y en a « des centaines, voire des mil-

Ottawa en profite pour se donner le pouvoir d'agir plus rapidement lors de crises, comme celle affectant la baleine noire

liers ». Cela crée un délai administratif. Le nouveau pouvoir permettra d'agir plus rapidement, promet-on.

Rappelons qu'au moins 16 baleines noires de l'Atlantique Nord, une espèce en voie de disparition, sont mortes l'été dernier dans les eaux canadiennes et américaines.

Les nécropsies ont révélé qu'elles étaient mortes soit

d'une collision avec des bateaux, soit après s'être empêtrées dans des engins de pêche.

Savoir traditionnel

Le projet de loi formalise par ailleurs la prise en considération des intérêts autochtones lorsque le ministre prend des décisions.

Le texte législatif stipule que le ministre doit prendre en compte les « effets préjudiciables que la décision peut avoir sur les droits de peuples autochtones du Canada reconnus et confirmés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ».

Cela pourrait se faire sentir quand le ministre accorde des droits de pêche, par exemple.

« Les gens et les acteurs de l'industrie de la pêche doivent comprendre que, lorsqu'on parle d'une relation de nation à nation basée sur la reconnaissance de droits des peuples autochtones, il y aura des ajustements à l'avenir en

faveur de certaines nations autochtones et je suis prêt à les faire », a plaidé le ministre LeBlanc.

Réactions politiques

Le Nouveau Parti démocratique et le Parti vert applaudissent au projet de loi.

« Je suis très heureuse de dire que ce projet de loi ressemble beaucoup à l'ancienne Loi sur les pêches », a déclaré la chef du Parti vert, Elizabeth May.

Le chef conservateur déplore au contraire que ce premier projet de loi (un autre réformant le processus d'évaluation environnementale des grands projets tels que les pipelines est attendu plus tard cette semaine) s'inscrive dans une politique plus large de blocage systématique du développement.

« Beaucoup de ce qu'ils font est construit de manière à obtenir un "non". Ils veulent que le processus débouche sur le rejet [des projets] », a déclaré Andrew Scheer.

Le Devoir



L'administration Plante compte un jour réaménager la voie Camillien-Houde pour la réduire aux dimensions d'un chemin du parc.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un frein au trafic sur le mont Royal

Montréal interdira la circulation de transit au sommet de la montagne

JEANNE CORRIVEAU

Dès le printemps, la circulation de transit ne sera plus possible sur le mont Royal, a confirmé mardi Luc Ferrandez, responsable des grands parcs au sein de l'administration de Valérie Plante, qui souhaite rendre cet espace vert plus convivial aux promeneurs et aux cyclistes.

Selon le scénario étudié par la Ville, les voitures provenant de l'est par le chemin Camillien-Houde se garaient aux abords de la maison Smith. Celles venant de l'ouest devraient s'arrêter à proximité du lac aux Castors. « Mais entre les deux, il n'y aurait pas de circulation possible », a ex-

pliqué Luc Ferrandez mardi, à l'issue de la présentation, devant la Commission des finances, du Programme triennal d'immobilisations du Service des grands parcs.

« Ça veut dire que, dans la phase 1, toute personne qui voudra aller en voiture sur le mont Royal pourra continuer de le faire. Il n'y aura pas de restrictions ou de contraintes pour ceux qui veulent se garer sur le mont Royal, a-t-il expliqué. Par contre, ceux qui voudraient transiter par le mont Royal ne pourraient plus le faire. »

Au dire de M. Ferrandez, il s'agit d'un projet-pilote : « C'est de la peinture au sol. »

En octobre dernier, le cycliste Clément Ouimet a perdu la vie après avoir percuté un véhicule qui faisait un virage en U sur la voie Camillien-Houde. Cet événement avait relancé le débat sur la nécessité de mettre fin à la circulation de transit sur la montagne.

Réduire le stationnement

La Ville envisage aussi de réduire le nombre de places de stationnement sur la montagne, un projet étudié par au moins trois administrations, a dit le maire du Plateau-Mont-Royal. Une partie de l'ancien hôpital Royal-Victoria, vacant depuis le déménagement de l'hôpital au CUSM, pourrait aussi être utili-

sée comme bureau d'accueil pour les usagers du mont Royal, dont les skieurs, les joggeurs ou les promeneurs, a suggéré M. Ferrandez.

« Les Amis de la montagne sont un peu serrés à la maison Smith. On pourrait les caser en bas et mettre à la disponibilité du grand public toute la maison Smith », a-t-il dit.

L'Université McGill entend utiliser l'ancien hôpital dans le cadre de son projet d'expansion, mais selon M. Ferrandez, la superficie pourrait être supérieure à ses besoins. La Ville a donc signifié son intérêt pour en utiliser une partie qu'elle pourrait louer.

En utilisant des stationnements au bas de la montagne, Montréal pourrait réduire la circulation automobile sur le mont Royal, croit Luc Ferrandez. « Mais il ne s'agit pas d'empêcher les familles d'aller faire du toboggan ou du patin ou de les forcer à prendre l'autobus. »

Un parc romantique

Le parc La Fontaine est aussi dans la mire de l'admi-

nistration, qui entend y consacrer 30,6 millions au cours des trois prochaines années.

Les travaux prévus porteront sur la reconfiguration géométrique des rues Rachel, Parc-La Fontaine, Cherrier et de la Roche, le réaménagement du secteur du Centre Calixa-Lavallée ainsi que la reconstruction du théâtre de Verdure, fermé depuis 2014.

La Ville pourrait aller plus loin et envisager de fermer toutes les rues qui traversent le parc La Fontaine, comme les avenues Emile-Duployé et Calixa-Lavallée.

« C'est dans le plan directeur, mais ce sont des projets sur le très long terme. [...] Tout ça ne peut pas se faire en claquant des doigts », a expliqué Luc Ferrandez.

L'Élu voit le parc La Fontaine comme un jardin du Luxembourg à Montréal. « Ce n'est pas un espace haché et hachuré de stationnements et de rues. C'est un grand parc romantique », a-t-il dit.

Quant au théâtre de Verdure, il pourrait être reconstruit au cours des trois prochaines années selon des plans qui l'intégreraient mieux au paysage des lieux que la précédente mouture du projet.

Le Devoir

Un collectif réclame l'interdiction des balles de plastique

Le collectif Manifester sans peur réclame l'interdiction des balles de plastique et des armes explosives lors de manifestations. Les membres du collectif considèrent que ces armes représentent une « menace » à la « sécurité et à la vie des manifestants », écrivent-ils dans un communiqué, appelant à relancer le débat public sur ces armes dites « intermédiaires » ou « à létalité réduite ». Le Comité de déontologie policière blâmait la semaine dernière le policier de la Sûreté du Québec Denis Murrel pour ne pas avoir utilisé cette arme avec « prudence et discernement » lors d'une manifestation à Victoriaville en 2012, y blessant gravement trois personnes. Un reportage de l'émission *Enquête* à Radio-Canada a aussi révélé qu'un adolescent de 16 ans est passé près de la mort après avoir été atteint à la tête par une de ces balles de plastique lors du Sommet des Amériques en 2001.

Le Devoir

Avion-ambulance : Barrette demande des aménagements

Les enfants malades de communautés éloignées pourront peut-être bientôt monter avec leurs parents à bord de l'avion-ambulance gouvernemental. Le ministre de la Santé Gaétan Barrette a affirmé mardi vouloir trouver une solution au refus systématique d'embarquer les parents, une situation décrite par des médecins. « J'ai demandé de vérifier si on pouvait faire des aménagements physiques [à l'intérieur de l'avion] pour qu'au moins un parent puisse s'asseoir », a-t-il indiqué en impromptu de presse à l'Assemblée nationale. Québec plaiderait jusqu'à maintenant « les contraintes physiques » et la configuration du modèle d'avion Challenger utilisé comme ambulance aérienne pour justifier le refus systématique de faire monter les parents à bord.

Le Devoir

SpaceX réussit le lancement de sa nouvelle fusée

Cap Canaveral — La firme spatiale américaine SpaceX a lancé mardi la fusée *Falcon Heavy*, pour son premier vol d'essai, transportant avec elle une voiture qui doit se diriger tout droit vers Mars. La *Falcon Heavy* est devenue avec son lancement la fusée la plus puissante actuellement en service. Le lancement a été retardé de plus de deux heures en raison des forts vents.

Associated Press



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

COLMATONS LA BRÈCHE

**Le journalisme crédible et rigoureux
si nécessaire à notre démocratie est
au bord du gouffre.**

**Ottawa doit intervenir
maintenant.**

**Une échappatoire fiscale prive nos
médias locaux des milliards de dollars
en revenus publicitaires nécessaires
pour raconter nos histoires et produire
des enquêtes journalistiques rigoureuses :
il est temps de colmater la brèche.**

Le temps presse!

Message publié par



**LES AMIS DE LA
RADIODIFFUSION**

Pour en apprendre davantage, les-amis.ca

Bernard Élie

Michèle Falardeau, Richard Fortier,
Marc-Antoine Fournier

Maryse Gagné, Brigitte Garneau,
Gilles Gaudreau, Ghislain Gauthier,
Denis Girard, Michelle Gosselin,
Sarah Gravel

Louis Hébert

Guy Joussemet

Yves La Neuville, René Lachapelle,
Denise Laflamme, Maryse Lafleur,
Marie-Claude Langlois, Marie-Claire Laparé,
Magali Laplane-Gibbins, Ghislain Laroche,
Lucie Larose, Richard Lauzon,
Marie LeBlanc, Claire-Andrée Leclerc,
Monique Legault, Madeleine Legault,
André Richard Lemay, Paul Lemieux,
Normand Lemyre, France Lessard,
Raymond Lessard, Carol Létourneau,
Hélène Lussier

Richard Lynch, Luc Martin, Bruno Martin,
Rosella Melanson, Natalie Michaud,
Marie-Josée Moisan, Lucienne Moreau,
Serge Morin, Louise Morissette,
Ian Morrison

Michèle Nolin, Normand Gélinas

Michel O'Neill, PhD

Georges Paquet, Jean Claude Parrot,
Claude Perras, Danielle Pinsonneault,
Jean-Paul Plouffe, Thierry Poitras,
Christine Portelance, Ronald Prigent,
Jean-Guy Prince, Gaston Proulx

Maryse Rastelli, Marie-Andrée Ricard,
Yves Rioux, Gilles Rioux, Luc Robillard,
Marc Robin, Lucie Rochon-Landry

Louise Savard, Catherine Savard,
Jacques Sideleau, Michel Sinclair

Bernard Tremblay

Line Vaillancourt, Constance Vaudrin,
André Villeneuve, Anny Vossen

**Cette annonce paraît grâce
au soutien de :**

Christiane Asselin

Monique Bastien,
Louise-Marie Beauchamp,
Richard Beaucher, Marie Beauregard,
René Béchard, Angèle Benny,
Sylvie Bergeron, Daniel Bernhard,
Anne Bilodeau, Danielle Blouin,
Jean-Roch Boisvert, Pierre Bonhomme,
Jacques Bouchard, Nicole Bouchard,
Michel Bourgeois, Marcel Bruneau

Richard Caron, Pierre Caron,
Vincent Castellucci, Daniel Caya,
Dominic Champagne, Denise Chartier,
Paule Cossette, Gisèle Cossette,
Mireille Côte, Justin Coulombe,
Pauline Couture, Guy Coupal

Yvon d'Auteuil, Denys Delâge,
France Delagrave, Michel Dostie,
Gaétane Douville, Michèle Druelle-Clot,
Marielle Dubé, Francine Dumais,
Jean-Guy Dupont, Jacques Duval,
Claire Duval

ÉDITORIAL

PROMESSE D'UNE 3^e SEMAINE DE VACANCESLe temps libre
au lieu de l'argent

Après avoir annoncé un assouplissement du régime d'assurance parentale, le gouvernement Couillard entend modifier la Loi sur les normes du travail afin d'accorder davantage de congés payés aux salariés. Québec solidaire promet des mesures encore plus généreuses. À l'heure où l'épuisement professionnel et la conciliation travail-famille sont des préoccupations, favoriser la qualité de vie est un choix judicieux.

Le printemps dernier, le premier ministre Philippe Couillard avait évoqué la possibilité que les salariés puissent ne plus avoir à attendre leur cinquième année de service continu avant d'obtenir une troisième semaine de vacances payées. D'après Radio-Canada, la ministre du Travail, Dominique Vien, devrait déposer un projet de loi afin de modifier en ce sens la Loi sur les normes du travail, qui n'a pas été revue depuis 2002.

À cette troisième semaine accordée aux jeunes salariés, s'ajouteraient deux journées de congé payé pour remplir des obligations familiales ou à la suite d'un accident ou d'une maladie. À l'heure actuelle, les normes de travail permettent aux employés de s'absenter pour ces motifs, mais à leurs frais.

Courtisant les jeunes familles, Philippe Couillard a aussi annoncé la semaine dernière des changements au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

À tout seigneur tout honneur, Québec solidaire, bien campé à gauche sur l'échiquier politique, y est allé de propositions inspirées des pays européens les plus progressistes: trois semaines de vacances après un an de service et quatre semaines après deux ans. Les salariés disposeraient aussi de dix jours de congé payé par an pour s'acquitter de leurs responsabilités familiales.

Ces promesses, que ce soient celles des libéraux ou des solidaires, n'affectent pas l'équilibre des finances publiques. En ce sens, elles sont d'autant faciles à tenir. Mais le gouvernement doit tenir compte des conséquences pour les entreprises, particulièrement les plus petites.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a évalué à 2,5 milliards l'impact financier de la troisième semaine de vacances pour les petites et moyennes entreprises. Cette évaluation correspond à 1,25% des revenus annuels de l'ensemble des PME du Québec, ce qui semble nettement exagéré. Pour l'employé, une semaine de vacances de plus représente 2% de son salaire. Mais ce ne sont que les salariés comptant trois ans et quatre ans d'ancienneté qui en bénéficieraient, donc un petit nombre d'entre eux.

À ce jour, ni le Parti québécois ni la Coalition avenir Québec n'ont fait part de leurs propositions pour améliorer le sort des salariés. La CAQ, dont le député Simon Jolin-Barrette, dans la plaquette qu'il vient de publier, a vanté les mérites de la semaine de 60 heures, a surtout parlé d'argent sous forme de baisses de taxes et d'impôts. Nous attendons leurs propositions.

De plus longues vacances devraient contribuer à la satisfaction des employés non syndiqués, ce qui pourrait avoir une influence bénéfique sur leur productivité. Mais l'intérêt de cette mesure dépasse les simples considérations économiques; elle améliorera concrètement la situation de milliers de travailleurs parmi les moins choyés.

En s'intéressant au sort de ces petits salariés, le gouvernement Couillard poursuit certes une stratégie électorale, montrant qu'après les compressions qui ont touché des citoyens vulnérables, il peut arborer un visage «social». En dépit de ces motifs intéressés, nous devons saluer des propositions qui vont dans le sens d'une plus grande justice sociale.

STRATÉGIE NUCLÉAIRE

Posture querelleuse

Si la dissuasion repose sur un calcul des risques, alors le risque de dérapage et de conflagration se trouve accru avec la nouvelle «posture nucléaire» que viennent de rendre publique les États-Unis. Dans le but de «construire une force plus létale» pour contenir Moscou et Pékin, la Nuclear Posture Review 2018 défend l'idée effarante d'une «guerre nucléaire limitée», comme si les conséquences d'un affrontement atomique sur l'humanité et l'environnement pouvaient être raisonnablement contenues — et éthiquement minimisées. Outre que la stratégie américaine prévoit la production de nouvelles armes sous la forme de «mini-bombes atomiques» dans le but d'«élargir la gamme d'options crédibles des États-Unis», elle ouvre la porte à l'usage de ces armes même en cas d'attaques non nucléaires — en cas de cyberattaques de grande ampleur, par exemple.

Bref, c'est un projet de réarmement massif qui pousse à la relance d'une course aux armements et qui se trouve à vider de leur sens, quoi qu'en dise le secrétaire à la Défense Jim Mattis, des traités de réduction des armes nucléaires comme le New Start, négocié sous Barack Obama en 2010. C'est un énoncé d'intention qui est le contraire d'une incitation pour Kim Jong-un à dénucléariser la Corée du Nord.

Il faut cependant souligner qu'en la matière, M. Obama n'a pas été seulement la colombe à laquelle il a voulu faire croire pendant sa présidence. L'attachement qu'il avait manifesté en 2009 à un monde sans armes nucléaires, dans un fameux discours prononcé à Prague, ne l'a pas empêché en 2016 de donner son aval à un gigantesque programme, évalué à 1000 milliards \$US sur 30 ans, visant à moderniser l'arsenal américain. Difficile de nier, en ce sens, qu'il y a une continuité entre la démarche aujourd'hui avancée par M. Trump et celle de son prédécesseur démocrate.

Il faut dire aussi que la Russie comme la Chine sont effectivement engagées dans un vaste programme de modernisation militaire et que même les observateurs critiques de M. Trump estiment qu'il y a lieu pour les États-Unis d'en prendre acte et de s'ajuster. Reste que, relève *Le Monde*, le budget militaire américain dépasse ceux additionnés des neuf autres pays qui consacrent le plus d'argent à leur armée. Et qu'en matière de capacités nucléaires, Washington et Moscou demeurent *grosso modo* à parité, alors que la Chine ne dispose encore que d'une fraction du nombre d'ogives que possèdent les États-Unis.

Il est dans l'ordre de pensée de ce querelleur de M. Trump de faire croire que les États-Unis sont sur tous les plans en funeste état de faiblesse. Le mensonge est d'autant plus dangereux qu'il sert maintenant à justifier la surproduction d'armes nucléaires.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU,
 DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Lettre en réplique à
M^{me} Lise Bissonnette

Je tiens à poursuivre la réflexion que M^{me} Bissonnette a suscitée dans sa lettre ouverte du 30 janvier 2018 concernant l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le Réseau de l'Université du Québec (UQ).

M^{me} Bissonnette y aborde de nombreux sujets, mais fondamentalement, elle remet en question l'estime et l'intérêt que les partis, les parlementaires et les gouvernements successifs porteraient au réseau de l'UQ, particulièrement à l'UQAM, et ce, depuis des décennies.

Je tiens à l'exprimer clairement: les universités du réseau de l'UQ ont construit le Québec et sont essentielles pour son avenir, pour la vitalité de ses régions, pour l'accessibilité aux études supérieures et pour la recherche.

Non, il ne doit pas, et ne devrait jamais y avoir, de «fatalisme» quant au destin des universités de l'UQ. Ces universités constituent une pièce maîtresse de l'exceptionnel réseau de toutes les universités au Québec.

J'ose croire que plusieurs de mes prédécesseurs à l'Enseignement supérieur, de quelque horizon politique qu'ils aient été, ne voudraient pas être associés au fatalisme évoqué par M^{me} Bissonnette. En tout cas, moi, je me dissocie de cette affirmation.

Comme ministre de l'Enseignement supérieur, j'ai supporté et supporte encore plusieurs projets de développement du réseau. J'ai rencontré la direction de l'UQAM et sa présidente, nous avons discuté du projet du pavillon des Arts et de la créativité numérique et de celui du projet de l'ESG au Faubourg Sanguinet. Par ailleurs, j'ai annoncé récemment plusieurs projets, dont la restauration du clocher Saint-Jacques.

Nous travaillons activement avec l'UQAM et avec toutes les universités, qu'elles soient à charte ou constituantes du réseau de l'UQ, afin de les soutenir dans leurs nombreux projets, lesquels sont essentiels pour l'avenir d'un Québec éduqué, critique, novateur et prospère.

Au-delà de tous les enjeux soulevés par M^{me} Bissonnette, qu'il serait trop long d'aborder ici, je tiens à renouveler mon engagement le plus ferme et le plus authentique, tant envers l'UQAM qu'envers l'ensemble des universités du réseau de l'UQ. **Hélène David, ministre de l'Enseignement supérieur et ministre de la Condition féminine**

Le 2 février 2018

Deux poids, deux mesures !

Un drame demeure un drame, peu importe l'origine de la victime. Un jeune de 18 ans ne devrait jamais tomber sous les balles d'un agent de la paix.

Au cours des derniers jours, j'ai pris connaissance de nombreux commentaires concernant l'événement au palais de justice de Maniwaki, où un jeune homme de 18 ans a été atteint par un projectile de l'arme à feu d'un constable spécial. Dans la très grande majorité des textes lus, les personnes dénonçaient le comportement de l'agent et le fait qu'il ait utilisé son arme à feu contre un jeune de 18 ans qui souhaitait «aller fumer une cigarette».

Cet événement me rappelle celui d'un jeune de 18 ans qui jouait aux dés dans un parc de Montréal-Nord avec son frère et des amis. Là aussi, pour un incident banal, il y a eu intervention policière, altercation et utilisation d'une arme à feu. Ce jeune de 18 ans a été tué par un policier.

Or, même drame, mais des opinions très différentes! En effet, à l'époque de cet incident et encore aujourd'hui, les commentaires étaient plutôt favorables au travail des policiers impliqués. Certains reprochaient même au jeune homme de 18 ans d'être responsable de son malheur. Il aurait dû respecter les ordres des policiers, disaient certains chroniqueurs.

Draine similaire mais opinion publique fort différente! Pourquoi? Serait-ce parce que le jeune de Montréal-Nord était issu de l'immigration? J'ose espérer que non...

M^e Stéphane Handfield, avocat
 Le 6 février 2018

L I B R E O P I N I O N

L'opacité de l'entente Netflix
est un affront à plus d'un million de PME

JOSÉE LEMIEUX ET MATHIEU SANTERRE

Présidente et associé chez L'Orange bleue affaires publiques inc.

En septembre dernier, nous avons été ébahis par l'entente qui accorde à la multinationale Netflix un congé fiscal injustifiable. Certains auront alors dénoncé votre conception d'une «équité à géométrie variable», d'autres parlant carrément de votre «complicité à la délinquance fiscale». À cette ineptie politique s'ajoute maintenant le manque de transparence flagrant démontré par les réponses aux demandes d'accès à l'information du professeur Jean-Hugues Roy.

Nous pensions que nous étions arrivés à une ère de transparence et que la gestion obscure des affaires publiques était d'une autre époque. Or l'entente Netflix nous fait reculer très loin dans le passé sur cet aspect, comme sur ceux de l'équité et de la culture.

L'entente Netflix est une offense faite aux petites entreprises québécoises et canadiennes comme la nôtre. Qu'est-ce qui peut justifier qu'une multinationale béné-

ficie d'un tel passe-droit fiscal alors que dans plus d'un million de PME au Canada les travailleurs se battent pour assurer la rentabilité de leurs entreprises tout en respectant leurs obligations fiscales? Comment devons-nous réagir face à cette annonce, alors que c'est le «bar ouvert» pour les géants étrangers et qu'il ne reste que des miettes pour les entrepreneurs locaux?

Principe de transparence

D'autre part, il s'agit d'un échec flagrant dans votre rôle de ministre du Patrimoine canadien. Non seulement l'entente Netflix abandonne la souveraineté culturelle de notre pays aux mains d'une multinationale, mais elle renie carrément la culture entrepreneuriale canadienne et québécoise, qui fait tout autant partie de notre patrimoine national. Les Canadiens sont fiers de travailler au sein des millions de PME et de contribuer à l'enrichissement collectif autant qu'ils sont fiers de leur culture artistique. Cette entente est un désaveu du tissu social canadien, au profit, encore une fois, d'un géant américain prédateur. Venant

de la part de notre ministre du Patrimoine, c'est à se demander si nous sommes dans une fiction.

Finalement, la façon dont votre ministère a géré ce dossier est en soi un désaveu du principe crucial de la transparence. C'est pourtant une des valeurs principales de notre entreprise, et certainement de la majorité des PME canadiennes. La transparence est la meilleure façon d'assurer l'intégrité dans nos entreprises et dans nos décisions. Malheureusement, le caviardage des documents concernant l'entente Netflix semble nous confirmer que quelque chose de malsain s'y cache.

À nos yeux, il n'y a qu'une solution et elle est simple: vous devez revoir l'entente et soumettre Netflix aux mêmes règles fiscales que toute autre entreprise. Cela relève de votre devoir de ministre du Patrimoine canadien, car le patrimoine canadien n'est pas seulement artistique, il est également entrepreneurial et vit à travers plus d'un million de PME au pays qui, aujourd'hui, se sentent trahies par cette décision inéquitable et opaque de leur gouvernement.



GUY TAILLEFER

ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Le diplôme et les francophones : quel retard ?

PIERRE DORAY

Département de sociologie de l'UQAM

BENOÎT LAPLANTE

Centre Urbanisation, culture et société de l'Institut national de recherche scientifique

Un article récent du *Devoir* (24 janvier 2018) faisait état d'une recherche de R. Lacroix et L. Maheu concluant au retard du Québec, et spécialement des francophones du Québec, en matière de diplomation universitaire en comparaison à l'Ontario. Les auteurs s'appuient sur des données administratives agrégées : le nombre de diplômes décernés par année au Québec et en Ontario, le nombre annuel de diplômés décernés selon la langue maternelle au Québec, le taux de diplomation des universités, etc. Or, ces informations ne permettent pas de tirer les conclusions des auteurs. Nous le savons parce que nous avons déjà étudié cette question et que pour y répondre, nous avons utilisé des données d'une autre nature.

On ne peut pas mesurer la proportion des individus qui détiennent un diplôme universitaire dans une population à un moment donné à partir du nombre des diplômes qui sont décernés par les universités au fil des années. La détention d'un diplôme est une caractéristique des individus. On ne peut mesurer cette proportion qu'à partir de données recueillies auprès de la population, comme celles du recensement.

Rappelons que la population de chaque province est composée de personnes qui y sont nées, qui y ont étudié et qui y travaillent, mais aussi de migrants venant des autres provinces, qui y ont majoritairement étudié et qui les ont quittées pour travailler ailleurs. Chaque province est aussi composée d'immigrants qui proviennent de différents pays et qui ont été largement sélectionnés sur la base de leur éducation, les diplômés universitaires obtenant de plus de points lors de l'évaluation de leur dossier par les autorités canadiennes.

Si on veut utiliser la proportion des « francophones du Québec » qui détiennent un diplôme universitaire pour juger de l'efficacité du système d'enseignement du Québec à éduquer les francophones, il faut définir les « francophones du Québec » quant à la question posée et se concentrer sur les personnes qui sont nées au Québec, qui y ont étudié et qui y résident toujours au moment où on fait la mesure. Pour comparer les francophones du Québec aux autres groupes linguistiques, il faut définir ces groupes de manière analogue.

Des résultats différents

Quand on tient compte de ces contraintes et que l'on utilise les données adéquates (dans notre cas, le recensement de 2001, où l'on retrouvait les informations pertinentes), les résultats de la comparaison sont différents. Dans notre étude, nous constatons qu'en 2001, la proportion des diplômés universitaires était de 21% chez les francophones nés au Québec et y vivant toujours, de 25% chez les anglophones nés au Québec et y vi-



MEL EVANS ASSOCIATED PRESS

Lorsqu'on prend une méthode qui permet de comparer les comparables, on voit que la proportion des diplômés universitaires ne diffère pas.

vant toujours, et de 21% chez les anglophones nés en Ontario et y vivant toujours. Autrement dit, les francophones du Québec qui sont nés dans leur province et y ont étudié sont proportionnellement aussi nombreux à détenir un diplôme universitaire que les anglophones nés en Ontario et qui y ont étudié.

Oui, la proportion de la population totale qui détiennent un diplôme universitaire est plus élevée en Ontario qu'au Québec, car la proportion des personnes nées dans une autre province ou à l'étranger est plus élevée en Ontario qu'au Québec. Oui, la proportion des anglophones du Québec qui détiennent un diplôme universitaire est plus élevée que celle des francophones du Québec, mais ceci tient au fait que les anglophones du Québec, contrairement à ceux de l'Ontario, sont concentrés dans les couches supérieures de la société et que cette position sociale se transmet d'une génération à l'autre, notamment par le fait d'aller à l'université.

Bref, quand on prend la méthode qui permet de comparer les comparables, on voit que la proportion des diplômés universitaires est la même chez les francophones du Québec et chez les anglophones de l'Ontario. Comme il n'y a pas de différence entre les deux groupes

qui sont comparables, il n'y a pas grand-chose à dire sur les avantages et inconvénients comparés des systèmes québécois et ontarien à partir de la proportion des diplômés.

Les systèmes d'enseignement du Québec et de l'Ontario sont différents. La chose est indiscutable, mais elle n'a pas l'effet que les auteurs prétendent voir. Chose amusante, les auteurs omettent de leurs discussions les particularités du système ontarien qui ont fort probablement contribué, bien qu'on ne sache pas exactement comment, à faire varier les indicateurs administratifs qu'ils utilisent, notamment l'abolition de la treizième année du secondaire en 2003 qui a perturbé le flux des admissions à l'université. Ils ont également ignoré le développement des collèges d'arts appliqués et de technologie qui offrent un très vaste éventail de programmes de formation professionnelle dont un certain nombre sont couronnés par un baccalauréat, c'est-à-dire des diplômes de premier cycle universitaire. En effet, ironiquement pour les auteurs qui semblent ne pas être sensibles au rôle des cégeps, une partie des nouveaux bacheliers ontariens a obtenu son diplôme dans un collège...

La proportion des diplômés universitaires est la même chez les francophones du Québec et chez les anglophones de l'Ontario

Les Kurdes dans la mire de la Turquie

KHALED SULAIMAN

Écrivain et journaliste

Une des plus puissantes armées de l'OTAN, celle de la Turquie, est en train de détruire la région d'Afrin en Syrie, et la communauté internationale, en se bouchant les oreilles et en fermant les yeux, présente son silence comme le plus beau cadeau à Erdogan.

Des villages, des temples, des hôpitaux et des oliviers sont rasés par les forces aériennes turques. Un million et demi de personnes, dont un demi-million de déplacés, vivent sous le bombardement quotidien, des centaines parmi elles se réfugient dans des grottes. Selon ce qu'on peut voir sur des images publiées dans les médias locaux et internationaux, les avions turcs n'excluent pas les civils et leurs foyers, ni les services publics et les sites historiques.

D'abord, le nord-ouest de la Syrie, où se trouve l'enclave d'Afrin, administré par les Kurdes depuis 2011, est devenu un champ libre pour tester les armes européennes et américaines par le gouvernement islamiste-conservateur turc. Il est bien important de noter qu'après l'apparition des chars allemands (Léopard-2) dans cette agression militaire turque, une première vague de critiques a déferlé contre le silence du gouvernement d'Angela Merkel sur l'utilisation de ces chars contre les Kurdes. Mais l'arme plus dangereuse que les Léopard-2 est celle du silence du monde devant une violence étatique qui décuplera le désastre politique et sécuritaire en Syrie.

Dans la justification de cette guerre, le président turc a convaincu la communauté internationale que son pays est menacé par le Parti d'Union démocratique (PYD) et ses branches



DELLI SOULEIMAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Scène d'une manifestation de mardi, à Jandairis, pour dénoncer l'offensive Rameau d'olivier

militaires, dont les Unités de protection du peuple (YPG) et les Unités de protection de la femme (YPJ). Mais au-delà de ce mensonge, Erdogan n'a jamais manqué une occasion de montrer qu'il est contre l'existence même des Kurdes en Afrique. Dès la création de leurs administrations autonomes dans la région du nord de la Syrie en 2012, les Kurdes n'ont jamais constitué une menace pour la Turquie, même s'ils sont déjà dans sa mire.

Fermer les yeux

Il est important de savoir que la région dans laquelle les Kurdes ont vaincu l'organisation de l'Etat islamique (Daech) se démarque par rapport aux autres régions dans une Syrie en proie à la violence. Et la pacification de cette région kurde constitue la source d'inquiétude du «sultan» Erdogan, qui est prêt à tout pour que les Kurdes ne puissent pas profiter de leurs droits politiques et nationaux. Cela veut dire que l'offensive Rameau d'olivier — Coupeur

d'olivier dans les médias kurdes — ne date pas de son déclenchement le 20 janvier dernier. Elle est plutôt ancrée dans le dogme politique et militaire turc depuis toujours.

Entre-temps, les deux grandes puissances, les États-Unis et la Russie, qui sont censées ramener la stabilité en Syrie, ferment les yeux sur les atrocités turques en se concentrant sur l'Iran et le régime de Bachar el-Assad.

Pour les Américains, les régions les plus importantes en Syrie sont celles de l'est et du nord-est, où se trouvent les provinces de Deir Ez-Zour, de Raqqa et d'Hassaké, qui permettraient d'établir un corridor d'intervention entre l'Iran, la Syrie et le Liban, et pour le pétrole tant convoité. Pour Vladimir Poutine, tout échec en Syrie couperait l'herbe sous le pied aux Russes dans le grand Moyen-Orient et à la façade maritime méditerranéenne. Il s'agit donc d'une carte régionale forte à jouer pour le nouveau César russe. En bref, les deux puissances ont laissé les Kurdes de Syrie dans la mire de la Turquie, et dans celle de l'Iran en Irak après le référendum de l'indépendance en 2017.

Il faut rappeler dans ce contexte que la Syrie, l'Iran et l'Irak ont intérêt à éliminer toute possibilité d'émergence d'une entité kurde dans la région. Cela ramène les Kurdes, qui constituent la plus grande nation colonisée jusqu'à aujourd'hui, à une géopolitique post-coloniale étouffante.

Dans ce contexte, et sous le couvert de «préoccupations légitimes en matière de sécurité», la communauté internationale se contente d'un silence complice doublé d'hypocrisie alors que le président Erdogan se prépare à déplacer son cheval de Troie, pour des considérations dites géostratégiques et les intérêts militaro-économiques des uns et des autres. Et Afrin, la sacrifiée, ne suscite la préoccupation d'aucun pays.

« Mais, hey, c'est un succès »

FRANCINE PELLETIER



Il aura fallu une jeune femme aux cheveux roses, un anneau dans le nez et les larmes aux yeux pour enfin nous donner l'heure juste. «Je suis brisée par mon métier, j'ai honte de la pauvreté des soins que je prodigue», écrivait sur sa page Facebook Emilie Ricard la semaine dernière.

Le voici donc, le vrai «visage des soins infirmiers» ne ressemblant en rien à la mine réjouie du ministre de la Santé lorsqu'il nous entretient, lui, de ses prouesses dans le domaine. Comme par hasard, la réforme du système, orchestrée à grands coups de baguette depuis trois ans, revêt une tout autre allure sous la plume de cette jeune infirmière «exténuée» qui songe, comment s'en surprendre, à réorienter sa carrière.

Avant ce cri du cœur, il était facile de s'en laisser imposer par l'auguste ministre et par des chiffres qui, sans tout dire, indiquent quand même certaines améliorations : 15% de réduction d'attente dans les urgences et hausse de 30% des personnes ayant un médecin de famille. Mais pour le reste? Pour ce qui est du tordage de bras de la loi 20 et du sabrage pantagruélique de la loi 10 — abolition de 18 agences de santé et fusion de 182 autres, abolition des conseils d'administration dans les hôpitaux, des représentants élus par la population et du commissaire à la santé, diminution draconienne des établissements (de 350 à 34) et des administrateurs (de 7000 à 680) —, qui pouvait vraiment dire? CSSS ou CISSS, qui sait faire la différence? La bureaucratie étant ce qu'elle est et les professionnels de la santé, souvent peu doués pour l'administration, qui pouvait jurer que ce régime maigreux n'était pas, en partie du moins, indiqué?

Alors, merci à Emilie pour sa lanterne. Son texte met à nu, d'abord, les prétentions du ministre concernant le manque de motivation des femmes dans le milieu (médecins comme infirmières). Selon lui, les femmes bouderaient le travail qui leur est offert, ce qui expliquerait une bonne partie de la dysfonction du système. «La balle est dans le camp des infirmières», dira le Dr Barrette en réponse à Emilie — une autre façon de dire «elles ont juste à prendre les postes offerts».

Pourtant, cette pénurie, loin d'être un manque d'appétit pour le travail, est une pure fabrication, disent les fondatrices de l'Observatoire infirmier, Marilou Gagnon et Amélie Perron. «Elle est le résultat direct d'une épidémie de congés de maladie, de démissions, d'absentéisme en tous genres, de gel d'embauche, de perte de postes infirmiers, de mises à pied, d'épuisement [...] et d'abandon de la profession».

Le travail d'infirmière, bastion de femmes s'il en est un, est depuis trop longtemps méprisé dans le système de santé. Le contraste entre le traitement de faveur accordé aux médecins, primes «à la jaquette» et «à la ponctualité», en plus de salaires faramineux, et celui qu'on réserve au personnel infirmier, pour qui les heures supplémentaires obligatoires sont une «mesure complètement normalisée depuis 25 ans», n'aura jamais été aussi criant.

Malheureusement, Gaétan Barrette n'est pas exactement la personne tout indiquée pour mettre fin à ce deux poids, deux mesures. Si on regarde l'ensemble de son œuvre, deux choses sautent aux yeux : le traitement de faveur accordé aux médecins et, surtout, la concentration des pouvoirs. Le partage des décisions et la démocratisation des instances ont été sacrifiés au profit d'une concentration des pouvoirs dans les mains du ministre. La pyramide est désormais beaucoup plus petite, mais aussi beaucoup plus pointue — précisément le contraire de ce que devrait être une bonne gestion des affaires publiques, disent les auteurs de *Why Nations Fail*.

Selon l'économiste Daron Acemoglu et le politologue James Robinson, ce qui différencie les pays qui réussissent des pays qui échouent n'est ni la culture, ni la géographie, ni même les richesses naturelles, mais bien la qualité des institutions. «Une nation prospère lorsqu'elle développe des institutions politiques et économiques «inclusives» et elles échouent lorsque ces institutions concentrent le pouvoir et les opportunités dans les mains de quelques-uns».

Exactement ce que s'évertue à faire Gaétan Barrette depuis de nombreuses années.

On salue les instances démocratiques, on empêche la transparence, on concentre les pouvoirs, on privilégie les plus riches, on méprise, voire on «violente» le personnel infirmier... «mais, hey, dit Emilie, la réforme est un succès».

fpelletier@ledevoir.com
Sur Twitter : @fpelletier1

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION : Véronique Chagnon (chef de division), Robert Dutrisac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (rechercheur photos), information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphanie Baillargeon (généraliste), Gérard Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélar-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec), Dave Nadeau (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), Philippe Papineau (médias), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre), information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste), section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable), équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres), correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices), soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis), DOCUMENTATION : Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), PUBLICITÉ : Charlyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlène Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elimmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Schab (directrices de comptes), Alain Tréhou (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices), PRODUCTION : Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis, INFORMATIQUE : Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), Solène M. Hébert (développeuse Web), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (préposées au service à la clientèle), ADMINISTRATION : Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

INFIRMIÈRES

SUIITE DE LA PAGE 1

Dès le départ, M. Barrette s'est montré sympathique à la cause de la jeune femme, ce qui ne l'a pas empêché toutefois de dénoncer la dernière campagne publicitaire « hyper négative » de la FIQ. « Il y a une action concertée, c'est clair », disait-il la semaine dernière tout en demandant au syndicat de changer son message. « Venez. Occupez les postes. Ça va régler le problème », disait-il en soulignant que les heures supplémentaires obligatoires n'étaient « pas la norme » dans le réseau.

Dans le passé, le ministre et le syndicat ont souvent été à couteaux tirés, notamment dans le dossier de la clinique d'infirmières SABSA, pour lequel la FIQ a mené une longue campagne et face auquel M. Barrette avait de sérieuses objections.

Des réponses dans deux semaines

Or mardi, l'heure était à l'écoute envers la FIQ. Le ministre Barrette rencontrait d'ailleurs la nouvelle présidente, Nancy Bédard, en après-midi pour dégager des solutions. « On a eu une conversation très agréable et très ouverte sur les enjeux auxquels on fait face », a-t-il dit à la sortie de la rencontre.

La FIQ et le gouvernement s'étaient entendus en 2015 pour augmenter la proportion d'infirmières travaillant à temps plein et mettre sur pied un projet-pilote pour réduire le

ratio de patients par infirmière.

Or plus de deux ans plus tard, les changements ne se déploient pas sur le terrain, déplore la FIQ. Un point de vue dont s'est désolé le ministre lui-même mardi. La question des ratios infirmières-employés « doit être revisitée », a-t-il dit en soulignant que les revendications des infirmières étaient légitimes et qu'il souhaitait leur envoyer un message « d'espoir ».

Comment expliquer un tel retard? Les causes demeurent floues. À la FIQ, on reproche notamment aux directions des centres intégrés de services sociaux (CIUSSS et CISSS) de bloquer le dossier en refusant de fournir leurs données sur les ratios et heures supplémentaires qui sont appliqués.

Une critique qui a surpris dans les CIUSSS joints par *Le Devoir* mardi. Au CIUSSS de l'Outaouais, par exemple, la porte-parole a signalé que la diffusion des données ne constituait pas « un enjeu ». Par contre, on assurait être « en train de trouver des solutions à court terme » aux problèmes vécus par les infirmières. Des rencontres entre la direction et le syndicat local de la FIQ étaient d'ailleurs prévues en même temps que la rencontre entre le ministre et la présidence du syndicat à Québec.

Le ministre Barrette, de son côté, n'a pas voulu pointer de responsables pour les retards à appliquer les changements, mais s'est engagé à fournir plus de réponses lors d'une nouvelle rencontre avec la FIQ dans deux semaines. Satisfaite de la rencontre, M^{me} Bédard a dit que la balle était « dans le camp du gouvernement ».

Toute la journée, le dossier des infirmières avait dominé les échanges au Parlement. Tour à tour, les trois partis d'opposition ont consacré la majorité de leurs interventions de la rentrée à ce sujet. « On a un gouvernement qui a fait beaucoup de choses pour les médecins, mais qui n'a pas rien fait pour améliorer la qualité de vie et la qualité de travail des infirmières, et surtout des patients qui en ont besoin et qui reçoivent ces soins-là », dénonçait la porte-parole péquiste en matière de santé, Diane Lamarre.

Chez Québec solidaire, on reprochait à Gaëtan Barrette d'instaurer des « solutions caquistes » dans le réseau de la santé. « Déjà, en septembre 2016, la vérificatrice générale dénonçait la situation, la surcharge de travail, le ratio trop élevé qui mettait en danger des patients », faisait aussi fait valoir Amir Khadir.

Du côté de la Coalition avenir Québec (CAQ), François Legault a préconisé des solutions plus globales pour améliorer la situation des infirmières, telles « une nouvelle entente avec les médecins de famille » et une amélioration des soins de première ligne.

Tous ont fait référence au cri du cœur d'Émilie Ricard à un moment ou à un autre. Son nom a d'ailleurs été mentionné cinq fois pendant la période de questions à l'Assemblée nationale.

Pendant que les députés débattaient, la jeune femme dormait après son quart de travail de nuit. Jointe en début de soirée, elle a dit qu'elle avait « comme tout le monde hâte de voir s'ils [allaient] faire des promesses et les tenir ».

Le Devoir

JEUX

SUIITE DE LA PAGE 1

Cette année, c'est l'agence Marie-Annick L'Allier qui se chargera d'alimenter ses différents comptes.

Les sœurs Justine et Chloé Dufour-Lapointe, qui ont remporté l'or et l'argent à l'épreuve des bosses en 2014, ont fait le même choix, préférant se réfugier dans la proverbiale « bulle olympique » et laisser leur aînée, Maxime, s'occuper des publications.

Contexte unique

« Plusieurs athlètes de tête vont avoir plus de sollicitations, de messages et de "j'aime" que jamais. C'est un contexte nouveau à gérer, qui est unique aux Jeux olympiques », explique le préparateur mental Fabien Abejean, qui travaille actuellement avec l'équipe canadienne de patinage de vitesse courte piste, mais a également conseillé des athlètes olympiques en plongeon, en boxe et en judo.

« Avec les réseaux sociaux, certains athlètes ne disputent plus leur compétition en fonction de leurs objectifs, ils le font en pensant à ce qu'ils représentent. Ça peut changer la dynamique de performance et la peur de décevoir peut entrer en jeu », souligne-t-il.

La stratégie à adopter varie d'un athlète à l'autre, affirme ce spécialiste de la psychologie sportive. Certains profitent de la saison de Coupe du monde pour s'habituer à utiliser les réseaux sociaux et à devenir le centre de l'attention en l'espace de quelques jours, alors que d'autres préfèrent laisser l'équipe de communication de leur équipe, leur agence ou leurs proches s'occuper de leur rayonnement sur Facebook, Instagram ou Twitter.

Le Devoir

ACCURSO

SUIITE DE LA PAGE 1

estime toutefois que l'acquiescement de l'homme d'affaires ne constitue pas un échec.

M. Accurso faisait face initialement à six chefs d'accusation. Cinq chefs ont été abandonnés, si bien qu'il ne faisait face qu'à un seul chef lors du procès, soit celui d'abus de confiance.

« M. Accurso a toujours clamé son innocence. Il a voulu un procès et douze concitoyens ont entendu la preuve et ont fait leur tra-

vail de façon rigoureuse en se penchant sur ce qui leur a été présenté », souligne M^e Hijazi.

L'ex-entrepreneur en construction avait été au cœur de plusieurs révélations devant la commission Charbonneau avant d'être arrêté à quelques reprises par l'UPAC.

M^e Hijazi rappelle cependant que cette commission d'enquête a permis de mettre en lumière le phénomène de la corruption, surtout au niveau municipal. Toutefois, dit-il, ce n'est pas parce qu'un individu a témoigné devant la Commission ou qu'il y a été nommé qu'il est coupable de quoi que ce soit.

« Le processus judiciaire est indépendant du processus d'une commission d'enquête »,

insiste le criminaliste.

Selon l'avocat, plusieurs facteurs expliquent qu'il y ait eu peu de condamnations dans certains dossiers de collusion et de corruption. Récemment, l'arrêt des procédures pour délais déraisonnables a permis à plusieurs accusés d'éviter leur procès. « L'arrêt Jordan, ce n'est pas un manque de rigueur dans les enquêtes, c'est un nouvel élément avec lequel le système de justice doit maintenant composer », mentionne-t-il.

Avec Jeanne Corriveau, Guillaume Bourgault-Côté et La Presse canadienne
Le Devoir

Au rythme de la justice

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR
Frank Zampino

Le Faubourg Contrecoeur

L'interminable procès du Faubourg Contrecoeur tire à sa fin avec les plaidoiries qui auront lieu à compter du 14 février prochain. Amorcé il y a deux ans, ce procès découlant de l'enquête Fautil a connu des débuts laborieux compte tenu des nombreuses requêtes déposées par la défense, dont celles pour arrêt de procédures. Frank Zampino, ex-président du comité exécutif, l'entrepreneur Paolo Catania et les ex-employés de Construction F. Catania Pasquale Fedele, Martin D'Aoust, André Fortin et Pascal Patrice font face à des accusations de fraude, de complot et d'abus de confiance dans le dossier de la vente d'un terrain du projet immobilier du Faubourg Contrecoeur. Des dizaines de témoins ont été entendus, parmi lesquels l'ex-maire Gérard Tremblay, l'ancien membre du comité exécutif de la Ville Benoit Labonté et l'ex-président de Génium Michel Lalonde. Pour sa part, l'ex-collecteur de fonds d'Union Montréal Bernard Trépanier subira son procès à compter du 3 avril prochain.

Les compteurs d'eau

L'enquête Fronde sur les compteurs d'eau est toujours en cours, mais en septembre dernier, l'Unité permanente anticorruption (UPAC) a procédé à l'arrestation de huit personnes relativement à ce dossier. Accusés d'avoir participé à un système de partage de contrats à la Ville de Montréal entre 2001 et 2009, l'ex-président du comité exécutif de la Ville Frank Zampino, l'ancien collecteur de fonds pour Union Montréal Bernard Trépanier, l'ex-directeur des travaux publics à la Ville de Montréal Robert Marcil, Kazimierz Olechnowicz et Yves Théberge (CIMA +), ainsi que Bernard Poulin, Dany Moreau et Normand Brousseau, de la firme SM, font face à des accusations de fraude, de complot et de corruption dans les affaires municipales. Leurs avocats seront d'ailleurs en cour ce mercredi pour déterminer les dates des procédures à venir. À ce jour, aucune arrestation n'a été effectuée relativement au contrat des compteurs d'eau de 356 millions accordé par la Ville de Montréal au consortium Génium formé des entreprises Dessau et Simard-Baudry, qui appartenait alors à Tony Accurso.

Nathalie Normandeau

Le procès de l'ancienne vice-première ministre du Québec Nathalie Normandeau devrait s'ouvrir le 9 avril à Québec... si tant est que le juge rejette deux requêtes en arrêt des procédures. La première évoque l'arrêt Jordan pour soutenir que les délais observés dans ce dossier sont déraisonnables. La seconde fait valoir que les fuites médiatiques empêchent la tenue d'un procès juste et équitable. Arrêtée le jour de la présentation du budget en mars 2016, M^{me} Normandeau fait face à des accusations de fraude, d'abus de confiance et de corruption en compagnie de cinq coaccusés: son ex-chef de cabinet Bruno Lortie, l'ex-ministre libéral Marc-Yvan Côté, François Roussy (ex-maire de Gaspé), de même que Mario W. Martel et France Michaud (anciennement de la firme Roche). Ils ont été arrêtés dans le cadre des enquêtes Joug-Lierre — stratagèmes criminels

JACQUES BOISSINOT PC
Nathalie Normandeau

impliquant notamment des activités frauduleuses de financement politique. Un autre coaccusé (Ernest Murray) a déjà plaidé coupable en août 2017.

Dossier Boisbriand

L'UPAC frappe à Boisbriand en février 2011 lors de l'opération Fiche, qui s'intéresse au partage de contrats de la municipalité en échange de financement politique. Lino Zambito, qui deviendra un des témoins vedettes de la commission Charbonneau, figure sur la liste des huit coaccusés soupçonnés d'avoir participé au stratagème. Le chapitre Boisbriand, dont les procès ont tardé à commencer, constitue somme toute un succès. Plus de quatre ans après son arrestation, l'ex-vice-président d'Infrabec a plaidé coupable d'avoir comploté avec l'ancienne mairesse de Boisbriand Sylvie St-Jean pour obtenir illégalement des contrats. L'ex-mairesse St-Jean a elle aussi plaidé coupable aux quatre accusations qui pesaient contre elle. Au terme de leur procès, l'ancien maire Robert Poirier, l'ex-conseiller municipal Claude Brière et l'ancienne dirigeante de la firme Roche France Michaud ont tous deux été reconnus coupables. La Couronne avait finalement retiré les accusations contre Gaëtan Morin, un ex-ingénieur de la firme Roche. Les accusations contre l'ancien employé de la firme BPR-Triax Rosaire Fontaine avaient aussi été retirées, mais cette fois pour des raisons de santé. Giuseppe Zambito, père de Lino, avait reçu une absolution inconditionnelle pour avoir intimidé un concurrent d'Infrabec.

Gilles Vaillancourt et Laval

Le nom de l'ex-maire de Laval est revenu souvent au fil des audiences de la commission Charbonneau. Gilles Vaillancourt a plaidé coupable le 1^{er} décembre 2016 à des accusations de fraude, de complot et d'abus de confiance. Condamné à six ans de prison et emprisonné dès lors, il bénéficie depuis novembre 2017 d'une semi-liberté. Des 36 autres coaccusés de l'opération Honorer, seul Tony Accurso doit encore subir son procès: vingt-six ont plaidé coupables, six ont obtenu un arrêt des procédures en vertu de l'arrêt Jordan et trois sont morts avant de subir leur procès. En décembre dernier, le premier procès de Tony Accurso a avorté à cause de la contamination de jurés. Le nouveau procès de M. Accurso devrait débuter en mai.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Gilles Vaillancourt

Règles strictes

Les athlètes olympiques qui décident d'utiliser les réseaux sociaux doivent cependant faire preuve de prudence. La controversée règle 40 de la Charte olympique interdit à toutes les personnes accréditées pour les Jeux d'utiliser les réseaux sociaux à des fins commerciales, promotionnelles ou publicitaires. Les athlètes ne peuvent pas publier du contenu faisant référence à une marque ou créer du contenu qui associe une compagnie au terme « olympique » ou au symbole olympique.

Ironiquement, les Jeux olympiques permettent donc aux athlètes de briller plus que jamais, mais les sportifs ne peuvent pas profiter de cette visibilité inégalée pour faire mention des commanditaires dont ils dépendent en grande partie pour vivre de leur sport, à moins d'obtenir l'autorisation du Comité international olympique (CIO).

Depuis l'ouverture du village olympique jeudi dernier jusqu'à sa clôture le 28 février prochain, les athlètes ne peuvent par ailleurs pas partager de vidéos montrant les aires de compétition. Cela signifie qu'un athlète olympique qui voudrait assister à l'épreuve de patinage artistique ne pourrait pas diffuser publiquement une vidéo enregistrée depuis les estrades.

Ces lignes directrices, fréquemment critiquées par des athlètes qui y voient une violation de leur liberté d'expression, ont un objectif bien précis, affirme le professeur de marketing à l'Université de Sherbrooke Marc D. David: protéger les intérêts des commanditaires et des diffuseurs officiels des Jeux olympiques. « Ces compagnies-là paient des centaines de millions pour être un commanditaire olympique, donc elles veulent éviter l'engouement publicitaire, résume-t-il. L'engouement médiatique des Jeux olympiques doit être rentabilisé pour tout le monde. [...] Tous ces gens-là en veulent pour leur argent. »

« Les organisateurs font attention à leurs commanditaires, parce que sans commanditaires, il n'y a pas de Jeux olympiques », poursuit-il.

Après avoir légèrement assoupli la règle 40 en 2015 à la suite de la protestation de certains athlètes, le CIO devrait-il encore lâcher du lest? Pourquoi pas, dit M. David. « Je pense qu'il y aurait place à un compromis pour permettre aux athlètes de mieux se faire connaître sur les réseaux sociaux sans avoir à effacer le logo olympique. »

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com